

134 panneaux solaires pour une résidence sociale à Talence (agglomération bordelaise)

Dominant l'ensemble de la commune, cette batterie de capteurs d'une surface totale de 335 m² est l'une des plus importantes de l'agglomération bordelaise. Elle permet d'utiliser l'énergie solaire pour la production d'eau chaude sanitaire destinée aux 297 logements locatifs des résidences Phèdre et Bérénice construites dans les années 1970. Bernard Blanc, Directeur général d'Aquitanis, explique que "les 134 capteurs solaires de 2,5 m² chacun, sont disposés sur les toitures-terrasses de la résidence Phèdre en raison de l'absence d'ombres portées, la toiture étant orientée au sud-est, et d'une facilité de pose, une bonne accessibilité pour l'entretien ainsi que la proximité aux ballons de stockage".

Ce dispositif contribue à la production d'eau chaude sanitaire dans une optique de développement durable en évitant le rejet de 102 tonnes de CO² par an dans l'atmosphère (soit environ 2.036 tonnes sur 20 ans) et ce, pour une économie de 16.585 €. L'eau chaude est générée par un échangeur thermique qui transfère l'énergie solaire des capteurs à l'eau sanitaire. Cette dernière est ensuite stockée dans deux ballons verticaux en acier de 8.000 litres pour différer son utilisation.

La mise en place de ce système vient compléter les récents travaux de réhabilitation qui ont rendu les résidences Phèdre et Bérénice - deux ensembles de logements conçus dans les années 1970 - moins gourmandes en énergie. Les interventions effectuées par Aquitanis sur les façades (réfection de l'isolation thermique, fermeture des loggias, remplacement des menuiseries ...) ou au sein des logements (installation de VMC hygroréglables...) ont en effet permis d'améliorer sensiblement les performances thermiques des bâtiments et de réduire leur consommation en énergie.

A l'origine classés "D" sur leur étiquette énergie, les logements sont désormais de type "B" au même titre que ceux produits à l'heure actuelle dans le cadre de la Règlementation thermique (RT) 2005. Avec la mise en service de cette installation d'eau chaude sanitaire solaire, les résidences Phèdre et Bérénice afficheront des performances énergétiques proches de celles des bâtiments de classe "A" (logements économes : consommation inférieure à 50 KWh/m² par an).